

Image not found or type unknown



Contravention avec vehicule societe

Par **tonyconnexion**, le **02/07/2008 à 15:24**

Bonjour, j'ai reçu une contravention en septembre 2007 car j'avais des pneus de structures différentes sur un même essieu. Il s'agissait d'un véhicule société, je n'ai pas payer cette amende car l'officier m'a dit que c'était à l'entreprise de payer. Or, j'ai reçu fin juin un courrier me demandant de régler cette amende majorée à 375€!! Que dois-je faire? de plus, sur la contravention le département figurant sur l'immatriculation du véhicule n'est pas le bon.

Par **Marion2**, le **02/07/2008 à 16:16**

Aviez-vous remis cette contravention à votre société ?

Par **tonyconnexion**, le **03/07/2008 à 20:04**

par fax mais pas l'original

Par **Marion2**, le **03/07/2008 à 21:37**

Vous auriez dû remettre l'original de la contravention à votre employeur afin qu'il règle l'amende !
Pour le département, c'était à votre employeur de faire les démarches nécessaires pour signaler cette erreur.
Contactez rapidement votre Société pour leur demander ce qu'elle compte faire !
Bonne chance